



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2016
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Dixième session

Session annuelle de 2016

23 juin 2016

Déclaration sur la troisième session annuelle de la Commission de consolidation de la paix

La session annuelle de 2016 de la Commission de consolidation de la paix, qui s'est tenue à New York le 23 juin, s'est interrogée sur la question de relever le défi de la transition en matière de consolidation de la paix et de la sécurité et sur le rôle de la Commission dans la diplomatie et l'accompagnement politique.

La session annuelle a conclu ce qui suit :

- Les pays passant d'une situation de conflit violent à une paix durable doivent relever des défis, en constante évolution, qui ont des incidences sur les modalités de l'action de l'ONU. Pour l'Organisation, il s'agit d'assurer le passage des missions de rétablissement de la paix et de médiation aux opérations de maintien de la paix ou aux missions politiques spéciales, et des opérations de maintien de la paix aux équipes de pays des Nations Unies.
- Le retrait des missions de maintien de la paix, en particulier, peut conduire à une réduction sensible de l'appui de la communauté internationale, notamment dans les domaines de l'accompagnement politique, de la médiation, de la sécurité et de la justice – ce qui met à mal les ressources nationales, en particulier dans les pays dont les institutions sont encore fragiles et qui ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour maintenir la paix et renforcer leurs capacités.
- La communauté internationale a un rôle crucial à jouer s'agissant d'aider les autorités des pays à mettre en œuvre leurs priorités définies au niveau national, d'y porter une attention constante et de leur apporter un appui politique, technique et financier. En outre, comme l'ont observé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/262, et le Conseil de sécurité dans sa résolution 2282 (2016), toutes deux adoptées le 27 avril 2016, il est essentiel de veiller à ce que cette aide soit fournie de manière globale pour maintenir la paix à tous les stades du conflit.

Les membres de la Commission de consolidation de la paix s'engagent de nouveau à contribuer de manière constructive à ce processus en mettant



opportunément leur instance politique à la disposition de toutes les parties concernées – notamment les États Membres, les organisations régionales, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile – pour qu’elles puissent formuler des conseils stratégiques spécifiques et ciblés à l’intention du Conseil de sécurité. Il s’agit notamment de contribuer à mettre en œuvre la vision à plus long terme requise pour le maintien de la paix, afin de venir en aide aux pays en transition, notamment en leur apportant un appui politique, technique et financier. Qui plus est, ces pays peuvent bénéficier de l’action de la Commission, eu égard au rôle qu’elle joue s’agissant de promouvoir la cohérence entre les trois piliers de l’ONU que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l’homme.
